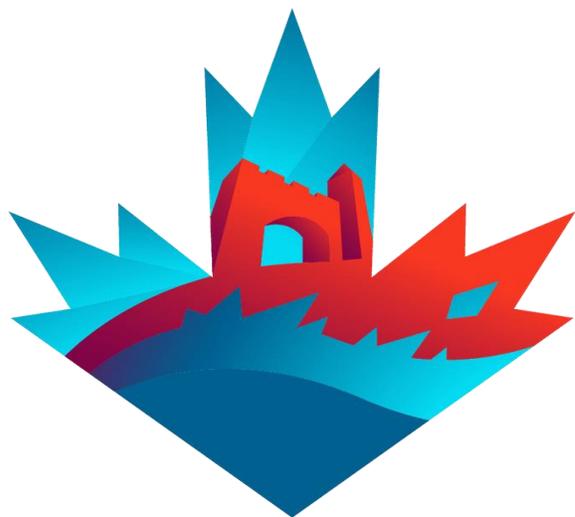




Ville de Québec 2027

**Guide des Jeux d'hiver du Canada
à l'intention des parents et patineurs**



**QUÉBEC
2027
JEUX DU
CANADA
GAMES**

Perpétuer la tradition gagnante

22 avril 2025 – Guide approuvé par le Comité de développement des athlètes de la SSNB
Modifié (sections 4.1.1 et 4.1.2) – 15 mai 2025 (orange) et 22 août 2025 (rouge)

Traduction de Sport NB - 15 mai 2025

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

- 1.0 DÉFINITIONS- PAGE 5
- 1.1 COMITE DE DEVELOPPEMENT ET D'ENTRAINEMENT DES ATHLETES- PAGE 5
- 1.2 CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES -PAGE 5
- 1.3 EXEMPTIONS GENERALES – PAGE 5
- 1.4 EXEMPTIONS POUR LES ENTRAINEURS- PAGE 6
- 2.0 ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES- PAGE 6
- 2.1 JEUX D'HIVER DU CANADA - DOSSIER TECHNIQUE DE PATINAGE DE VITESSE – PAGE 6
- 2.2 PATINAGE DE VITESSE NOUVEAU-BRUNSWICK - PAGE 6
- 2.3 AVIS D'ADMISSIBILITE - PAGE 7
- 2.4 LETTRES D'ENGAGEMENT – PAGE 7
- 3.0 PROCÉDURE DE SÉLECTION -PAGE 7
- 3.1 SÉLECTION DE L'ÉQUIPE =PAGE 7
- 3.1.1 SHORT TRACK =PAGE 7
- 3.1.2 LONGUE PISTE – PAGE 7
- 4.0 CRITÈRES DE SÉLECTION -PAGE 8
- 4.1 PARTICIPATION AUX EVENEMENTS PREPARATOIRES AUX JEUX DU CANADA -PAGE 8
- 4.1.1 PISTE COURTE -PAGE 8
- 4.1.2 LONGUE PISTE -PAGE 9
- 4.2 CALENDRIER DES EPREUVES PAR EQUIPES DES JEUX DU CANADA -PAGE 10
- 4.4 ATHLETES DE L'EXTERIEUR DE LA PROVINCE -PAGE 9
- 4.5 OBJECTIFS RECOMMANDES -PAGE 10
- 4.5.1 SHORT TRACK : TEMPS CIBLES POUR LES PATINEURS- PAGE 10
- 4.5.2 LONGUE PISTE : TEMPS CIBLES POUR LES PATINEURS – PAGE 10
- 4.5.3 TERRES ARIDES : NIVEAUX DE CONDITION PHYSIQUE CIBLES -PAGE 11
- 4.7 SÉLECTION DES POSTES -PAGE-PAGE 11
- 4.7.1 PRÉPARATION A LA COMPÉTITION -PAGE 12
- 5.0 SÉLECTION A – POINTS ATTRIBUÉS POUR LE CLASSEMENT D'UN ATHLÈTE SELON CERTAINES COMPÉTITIONS -PAGE 12
- 5.1 POINTS GAGNES LORS DE LA SÉLECTION A -PAGE 12
- 6.0 ÉVÉNEMENT DE SÉLECTION « B » – COURTE PISTE -PAGE 13
- 6.1 ENSEMENCEMENT -PAGE 13
- 6.2 DISQUALIFICATIONS – PAGE 14
- 6.3 PROGRES – PAGE 14
- 6.4 N'A PAS TERMINE -PAGE 14
- 6.5 N'A PAS DEMARRE -PAGE 14
- 6.6 PARTICIPATION ET PATINAGE ETHIQUE -PAGE 14
- 6.7 ÉGALITE DANS UNE FINALE A -PAGE 14
- 6.8 ÉGALITE DE POSITION DANS L'ÉQUIPE - PAGE 14
- 6.9 ANNULATION DE SÉLECTION IMPREVUE - PAGE14
- 6.10 SUPPLEANTS -PAGE 15
- 6.11 SALUT A L'ÉQUIPE SHORT TRACK -PAGE 15
- 7.0 ÉVÉNEMENT SÉLECTION « C » – LONGUE PISTE -PAGE 15
- 7.1 ANNULATION FORCEE DE LA SÉLECTION « C » ÉVÉNEMENT -PAGE 16
- 7.2 ÉGALITE CONCERNANT LA SÉLECTION C -PAGE 16
- 7.2.1 ÉGALITE DE CLASSEMENT DANS LA SÉLECTION C -PAGE 16
- 7.2.2 ÉGALITE DE POSITION DANS L'ÉQUIPE -PAGE 16
- 8.0 DISCIPLINE ET APPELS -PAGE 17
- ANNEXE A – LETTRE D'ENGAGEMENT -PAGE 18
- ANNEXE B - ENTENTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NOUVEAU-BRUNSWICK -PAGE 19
- ANNEXE C - EXEMPLE DE CALCULS DE SÉLECTION D'ÉQUIPE DE COURTE PISTE -PAGE 20
- ANNEXE D - EXEMPLE DE CALCULS DE SÉLECTION D'ÉQUIPE DE LONGUE PISTE -PAGE 22

Objet :

Le comité de développement des athlètes et des entraîneurs (CDAE) a travaillé à l'élaboration d'un guide des Jeux du Canada qui est clair et qui englobe toutes les circonstances probables.

Si une section du guide doit être clarifiée ou si des circonstances imprévues doivent être prises en compte, le CDAE et PVNB se fieront aux deux objectifs du programme pour s'orienter dans la prise de décision.

Les objectifs du guide sont les suivants :

- 1. Utiliser les Jeux du Canada pour développer le sport dans la province.**
- 2. Mettre sur la glace la meilleure équipe possible.**
- 3. Remporter des médailles.**
- 4. Élaborer un programme de courte piste et de longue piste axé sur la performance.**

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Les Jeux d'hiver du Canada consistent en un événement quadriennal qui réunit quelque 3000 des meilleurs jeunes athlètes du pays pour participer à 20 compétitions sportives différentes. Les équipes des 13 provinces et territoires participent à ce qui est le plus grand événement multisport à se tenir régulièrement au Canada. L'événement se déroule sur une période de deux semaines, de la mi-février au début du mois de mars. Les athlètes participent aux compétitions soit à la première semaine, dont les cérémonies d'ouverture, soit à la deuxième semaine, dont les cérémonies de clôture. Les frais de déplacement, de nourriture et d'hébergement des athlètes sont couverts dans le cadre des Jeux. Par ailleurs, des uniformes et des vêtements d'Équipe NB, un laissez-passer pour tous les événements sportifs, des épinglettes à échanger ou à conserver sont remis aux athlètes. Il s'agit d'une expérience mémorable pour les participants.

Les organismes provinciaux se disputent le trophée du président – le plus grand nombre de points et la Coupe du centenaire – la meilleure performance et le prix Jack Pelech dans le cadre d'une combinaison d'événements qui favorisent la performance et l'esprit sportif. Depuis 1983, les athlètes de Patinage de vitesse Nouveau-Brunswick (PVNB) montent sur le podium à tous les Jeux d'hiver du Canada. Au cours de cette période, il y a eu 30 médailles, dont 17 médailles pour les distances individuelles et 13 médailles pour les relais. C'est à partir de là que notre devise a été créée : perpétuer la tradition gagnante.

Équipe Nouveau-Brunswick se compose de 20 équipes d'athlètes, d'entraîneurs et de gérants ainsi que du personnel de la mission qui coordonne les déplacements, les vêtements, l'hébergement, etc.

Voici les objectifs de PVNB pour les Jeux d'hiver du Canada (JHC) :

1. Mettre sur la glace la meilleure équipe de patineurs à grande performance possible.
2. Utiliser les Jeux pour promouvoir et développer les compétitions de longue piste et de courte piste dans la province.
3. Gagner des médailles.
4. Élaborer un programme de longue piste et de courte piste axé sur la performance.

PVNB entend utiliser le programme des Jeux du Canada pour développer ce sport. L'association utilise les mesures suivantes pour y arriver :

- Inclure de nombreux athlètes dans le processus de sélection et ainsi constituer un bassin de patineurs talentueux.
- Utiliser le profil des patineurs des Jeux du Canada et de l'événement pour promouvoir le sport auprès de nos patineurs plus jeunes et du public en général.
- Inviter les entraîneurs des clubs à participer à la planification et à la mise en œuvre du programme des Jeux du Canada. En apprenant les uns des autres, tous les entraîneurs peuvent se développer.
- La participation d'officiels et de bénévoles à des compétitions de haut niveau, comme les compétitions de sélection des Jeux du Canada, contribuera à faire croître la base de notre sport.

Les Jeux du Canada sont un événement de haute performance. Pour atteindre un niveau de performance optimal et perpétuer la tradition gagnante, les athlètes doivent être prêts à s'engager dans un programme d'entraînement et à faire des sacrifices pour le patinage de vitesse avant la tenue des Jeux. Jusqu'à 18 athlètes feront partie de l'équipe des Jeux du Canada, mais de nombreux autres patineurs n'y arriveront pas. Cependant, l'entraînement et les compétitions qui auront lieu pour former l'équipe devraient permettre aux patineurs de s'améliorer. En travaillant dur et en compétitionnant au mieux de leurs capacités, les athlètes incitent les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes. De cette façon, le succès des patineurs qui atteignent la ligne de départ aux Jeux sera attribuable, en partie, à ceux qui n'y sont pas parvenus. À la ligne d'arrivée, tous ceux qui ont essayé de se qualifier peuvent se réjouir de leur contribution au succès d'Équipe Nouveau-Brunswick.

Le présent guide explicatif a pour but de définir les règles et procédures qui seront suivies dans la sélection des équipes de patinage de vitesse de courte piste et de longue piste du Nouveau-Brunswick pour les JHC de 2027.

1.0 DÉFINITIONS

1.1 Comité de développement des athlètes et des entraîneurs (CDAE)

Le CDAE est un comité permanent du conseil d'administration de PVNB. Il est composé d'un président et de quatre membres élus de toute la province, ainsi que de l'entraîneur du parcours provincial. Le comité est responsable de l'élaboration du présent guide et de la mise en œuvre d'un processus de sélection équitable et impartial, comme énoncé. Il est également chargé de déterminer et d'annoncer la sélection de l'équipe. Le cadre de référence des comités et les membres actuels sont affichés sur le [site Web](#) de [PVNB](#). Pour les questions concernant le CDAE, prière d'envoyer un courriel au comité à ADCC@speedskatenb.ca.

1.2 Circonstances exceptionnelles

Il s'agit d'un événement sur lequel l'athlète a très peu ou pas de contrôle et qui l'empêche de participer à l'un des événements de la sélection A, B ou C. Les demandes de circonstances exceptionnelles doivent être soumises par courriel à ADCC@Speedskatenb.ca. Le CDAE demande que les exemptions lui soient soumises au moins deux (2) semaines à l'avance, dans la mesure du possible, ou lorsque la situation est connue. Toute exemption demandée sans pièces justificatives, ou plus de sept (7) jours après la conclusion d'une compétition désignée ou d'un autre événement, ne sera pas prise en considération, par exemple, une blessure grave, une maladie grave ou un problème familial grave. Les circonstances exceptionnelles ne comprennent pas la participation à d'autres événements sportifs ou les obligations scolaires des patineurs de la province qui fréquentent le système scolaire secondaire. Le CDAE examinera au cas par cas les exemptions pour les obligations universitaires liées aux étudiants d'université.

1.3 Exemptions générales

Il est possible de demander une exemption générale, utilisée pour les camps et les compétitions précédant la tenue d'événements de sélection, pour les raisons suivantes :

- Une maladie ou une blessure qui empêche un patineur de participer à une compétition ou de s'entraîner complètement;
- Une urgence familiale majeure ou encore une maladie ou une blessure grave ;
- Au printemps et à l'été 2025, les athlètes qui participent à des essais pour obtenir une place au sein des équipes des Jeux d'été du Nouveau-Brunswick ou qui font partie de ces dernières peuvent demander une exemption lorsque des événements entrent en conflit avec les camps désignés par les JHC de PVNB;
- La participation à un événement de patinage de vitesse propre à un sport de remplacement (p. ex., camp de centre d'entraînement régional, compétition hors province, etc.);
- La participation à un championnat provincial ou national de sport d'été ou d'école secondaire où l'inscription a été obtenue;
- Des événements parascolaires non liés au sport de niveau provincial ou supérieur (un maximum de deux [2] exemptions peut être accepté pour chaque phase d'entraînement pour cette raison).

Si un patineur a d'autres raisons de demander une exemption générale, il peut soumettre sa demande au CDAE, lequel rendra une décision dans un délai approprié. Les vacances personnelles ou familiales ne seront pas considérées comme un motif approprié d'exemption.

Les demandes d'exemption doivent être soumises par écrit à ADCC@Speedskatenb.ca. Le CDAE exige que les exemptions soient demandées au moins deux (2) semaines à l'avance, dans la mesure du possible. Toute exemption générale demandée plus de sept (7) jours après la fin d'un camp d'entraînement, d'une compétition désignée ou d'une autre activité ne sera pas prise en considération. Les pièces justificatives doivent être présentées au moment de la soumission de la demande d'exemption.

1.4 Exemptions demandées par les entraîneurs

L'entraîneur en chef des équipes de courte piste (CP) et de longue (LP) peut recommander au CDAE d'accorder une exemption à un patineur individuel quand il juge qu'il s'agit d'une demande dans l'intérêt du patineur aux fins de développement (p. ex., nécessité de se reposer, blessure, épuisement professionnel, horaire surchargé, etc.).

2.0 Admissibilité des athlètes

2.1 Devis techniques de patinage de vitesse pour les JHC

[Les devis techniques de patinage de vitesse des JHC](#) de la Ville de Québec de 2027 régissent l'admissibilité des athlètes, notamment :

COURTE PISTE

- Les concurrents qui ont atteint l'âge de **14 ans le 30 juin 2026**, mais qui n'ont pas atteint l'âge de **20 ans au 30 juin 2026**;
- Année de naissance : entre le **1^{er} juillet 2006** et le **30 juin 2012** inclusivement;
- Les athlètes de CP seront composés d'un maximum de cinq (5) patineurs et de cinq (5) patineuses, d'un (1) gérant et d'un (1) entraîneur;
- Un (1) membre du personnel doit être un homme et l'autre, une femme.

LONGUE PISTE

- Les concurrents qui ont atteint l'âge de **14 ans le 30 juin 2026**, mais qui n'ont pas atteint l'âge de **21 ans au 30 juin 2026**;
- Année de naissance : entre le **1^{er} juillet 2005** et le **30 juin 2012** inclusivement;
- Les athlètes de LP seront composés d'un maximum de quatre (4) patineurs et de quatre (4) patineuses, d'un (1) gérant et d'un (1) entraîneur;
- Un (1) membre du personnel doit être un homme et l'autre, une femme.

Comme les compétitions sur CP et sur LP se déroulent sur des semaines distinctes, les patineurs peuvent participer aux essais et compétitionner dans les deux disciplines aux GHC de la Ville de Québec 2027.

Les entraîneurs doivent être certifiés dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le développement de compétitions (ils ne doivent pas détenir un statut de certification non renouvelée).

Consulter les devis techniques pour obtenir des détails sur l'admissibilité des athlètes qui participent à des compétitions au sein de l'équipe canadienne ou à des événements de niveau de l'International Skating Union (ISU).

2.2 PVNB

Exigences relatives aux athlètes :

- Être membres inscrits en règle de PVNB*.
- Lire, signer et respecter le code de conduite de PVNB (annexe B);
- Remplir les exigences et les engagements énoncés dans le présent guide.

*Si un patineur s'inscrit auprès de PVNB pour la saison 2026-2027, mais n'était pas inscrit auprès de l'association pour la saison 2025-2026 (c.-à-d. qu'il a déménagé au Nouveau-Brunswick et est maintenant résident permanent du Nouveau-Brunswick), il sera jugé admissible à participer aux compétitions pour obtenir une place au sein de l'équipe en vertu des conditions suivantes :

1. Il signe la lettre d'engagement aux essais avant le 1^{er} septembre 2025.
2. Au cours des 18 derniers mois, il a démontré son engagement à l'égard d'un programme d'entraînement propre au patinage de vitesse des JHC, y compris la participation à des camps de patinage de vitesse pendant qu'ils résidaient dans cette province ou dans leur province précédente.
3. Il est soumis à l'approbation du CDAE.

À partir du moment où le patineur présente sa lettre d'engagement, il sera assujéti aux conditions et aux exigences énoncées dans le présent guide.

2.3 Avis d'admissibilité

Une liste des patineurs admissibles connus sera affichée sur le site Web de PVNB et distribuée à tous les clubs avant le 30 avril 2025. Il sera également possible d'avoir accès au présent guide sur le site Web de PVNB, lequel sera également distribué à tous les clubs. Il incombe aux clubs locaux d'informer leurs patineurs de l'admissibilité.

2.4 Lettres d'engagement

Les patineurs doivent indiquer leur intention de participer aux essais de classification dans l'équipe des Jeux du Canada en soumettant une lettre d'engagement des JHC 2027 de PVNB (annexe A) à l'entraîneur provincial d'ici le 1^{er} septembre 2025.

3.0 Procédure de sélection

3.1 Sélection de l'équipe

La sélection des membres d'équipes des Jeux du Canada sera déterminée en fonction d'une combinaison de facteurs.

3.1.1 Courte piste

1. Le patineur a satisfait aux exigences d'entraînement et de compétition de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3, telles qu'elles sont décrites dans le présent guide (article 4.0);
2. Les points par temps pendant la phase 4;
3. Les points attribués pour le classement d'un athlète à chaque distance dans la compétition de sélection (sélection B);
4. La prise en compte de toute circonstance exceptionnelle et des critères de sélection qui en découlent.

3.1.2 Longue piste

1. Le patineur a satisfait aux exigences d'entraînement et de compétition de la phase 1, de la phase 2, et de la phase 3, telles que décrites dans le présent guide (article 4.0);
2. Les points attribués pour le classement d'un athlète à chaque distance dans la compétition de sélection (sélection C);
3. La prise en compte de toute circonstance exceptionnelle et des critères de sélection qui en découlent.

4.0 Critères de sélection

4.1 Participation aux activités de préparation des Jeux du Canada

En faisant des essais pour l'équipe des Jeux du Canada, les athlètes s'engagent à suivre un programme d'entraînement propre au patinage de vitesse avant la tenue des JHC. Les patineurs qui s'entraînent au Nouveau-Brunswick sont encouragés à participer à tous les camps de l'équipe des Jeux du Canada et aux compétitions de haut niveau. Ce n'est qu'en participant à des événements ensemble qu'une véritable Équipe Nouveau-Brunswick peut être formée. La valeur d'un « groupe d'entraînement » est reconnue par la plupart des sports, y compris le patinage de vitesse. PVNB accueillera la majorité des camps d'entraînement sur glace au Centre Grant-Harvey à Fredericton, au Centre Arthur-J.-LeBlanc à Dieppe ou au Centre civique Memorial à Campbellton afin de profiter de la patinoire de taille olympique et d'assurer la sécurité de nos athlètes. Les Jeux du Canada sont un événement conçu pour les athlètes du stade « s'entraîner à la compétition » du modèle de développement à long terme de l'athlète du Canada. L'objectif de ce stade consiste à apprendre aux athlètes à se préparer de manière optimale à une compétition. Une préparation optimale, y compris les volets physiologique, technique, tactique, nutritionnel et psychologique, devrait produire des résultats de performance optimaux pour tous les athlètes. Toutefois, dans les provinces et les territoires plus petits, les athlètes de « s'entraîner à s'entraîner » font partie du processus des JHC. On veillera à offrir des programmes appropriés aux athlètes à divers stades de développement.

Pour être admissibles à l'événement sur CP de la sélection B ou à l'événement sur LP de la sélection C, les patineurs doivent respecter le niveau d'engagement défini dans chaque phase ci-dessous. Si les circonstances exigent l'annulation d'un événement, le niveau d'engagement requis peut également être réduit d'un événement, sous réserve de l'approbation du CDAE.

Les patineurs peuvent se voir accorder des exemptions en vertu de certaines conditions. PVNB reconnaît que les familles ont d'autres priorités et, dans de rares circonstances, des exceptions peuvent être accordées. Voir les articles 1.3 Exemptions générales et 1.4 Exemptions demandées par les entraîneurs.

4.1.1 COURTE PISTE

Phase 1 : saison d'entraînement, du 4 mai 2025 au 28 septembre 2025

Les athlètes doivent participer à **deux (2) des quatre (4) camps*** offerts à la phase 1. Ces camps serviront à des fins d'entraînement et d'essai, mais surtout à établir une Équipe Nouveau-Brunswick solide.

*Modifié à partir de 3 sur 5 parce qu'un des camps a été annulé (22/08/2025)

Phase 2 : saison de patinage, du 29 septembre 2025 au 5 avril 2026

Les athlètes doivent participer à au moins quatre (4) compétitions (CP ou LP, ou les deux).

Phase 3 : saison d'entraînement, du 6 avril 2026 au 5 octobre 2026

Les athlètes doivent participer à quatre (4) des cinq (5) camps (le CDAE le confirmera d'ici le 5 avril 2026).

Ces camps serviront à des fins d'entraînement et d'essai, mais surtout à établir une Équipe Nouveau-Brunswick solide.

Phase 4 : le 6 octobre 2026, événement de sélection B (sélections sur CP, les 21 et 22 novembre)

Dans la province, les patineurs doivent assister à tous les camps de sélection des Jeux du Canada.

Phase 5 : décembre 2026 aux JHC 2027 de la Ville de Québec

Les patineurs de la province doivent participer à toutes les compétitions de l'équipe de CP, telles que désignées par l'entraîneur en chef aux fins d'entraînement. PVNB et le CDAE doivent approuver la liste approuvée d'événements et d'entraînement pour les patineurs hors province.

En résumé, pour être admissibles à l'équipe de CP de Nouveau-Brunswick, les athlètes doivent répondre aux exigences suivantes :

1. Participer à **deux (2) des quatre (4)** événements des JHC pendant la phase 1.
2. Participer à quatre (4) compétitions sur CP ou LP de leur choix pendant la phase 2.
3. Participer à quatre (4) des cinq (5) événements prévus des JHC sur CP pendant la phase 3.
4. Participer à tous les événements prévus des JHC sur CP et prendre part aux sélections sur CP pendant la phase 4.
5. Participer à tous les événements prévus des JHC sur CP pendant la phase 5.

4.1.2 LONGUE PISTE

Phase 1 : saison d'entraînement, du 5 mai 2025 au 28 septembre 2025

Les athlètes doivent participer à **deux (2) des quatre (4)** camps* offerts à la phase 1. Ces camps serviront à des fins d'entraînement et d'essai, mais surtout à établir une Équipe Nouveau-Brunswick solide.

*Modifié à partir de 3 sur 5 parce qu'un des camps a été annulé (22/08/2025)

Phase 2 : saison de patinage, du 29 septembre 2025 au 5 avril 2026

Les athlètes doivent participer à au moins deux (2) camps ou compétitions sur LP et à au moins deux (2) autres compétitions, qui peuvent être sur LP ou sur CP.

* (Amendement du 22/08/2025 – toute personne ayant participé à un camp spécifique à Long Track en juin-septembre 2025 verra le camp comptabilisé dans le total)

Phase 3 : saison d'entraînement, du 6 avril 2026 au 5 Octobre 2026

Les athlètes doivent participer à quatre (4) des cinq (5) camps (le CDAE le confirmera d'ici le 5 avril 2026).

Ces camps serviront à des fins d'entraînement et d'essai, mais surtout à établir une Équipe Nouveau-Brunswick solide.

Phase 4 : le 6 Octobre 2026, événements de sélection sur LP

Les patineurs doivent participer à toutes les séances de LP sur glace ou à tous les camps de sports sur terrain prévus par PVNB, selon les exigences de l'entraîneur en chef de LP.

Phase 5 : décembre 2026 aux JHC 2027 de la Ville de Québec

Une fois sélectionnés par l'équipe de LP, les patineurs doivent participer à tous les événements de l'équipe de LP, comme l'entraîneur en chef le jugera nécessaire aux fins d'entraînement des patineurs dans la province. Pour les patineurs qui s'entraînent à l'extérieur de la province, un calendrier d'entraînement approprié doit être fourni au comité du développement des athlètes de PVNB une fois que l'athlète a été choisi pour l'équipe.

En résumé, pour être admissibles à l'équipe de LT du Nouveau-Brunswick, les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes.

1. Participer à **deux (2) des quatre (4)** événements des JHC pendant la phase 1.
2. Participer à quatre (4) compétitions sur LP et à deux (2) autres compétitions de leur choix pendant la phase 2.
3. Participer à quatre (4) événements prévus par les JHC pendant la phase 3.
4. Participer à tous les événements prévus des JHC sur LP et prendre part aux sélections sur LP pendant la phase 4.
5. Participer à tous les événements prévus des JHC sur LP pendant la phase 5.

4.2 Calendrier des événements des équipes des Jeux du Canada, mai 2025 et avril 2026

Le calendrier des activités des Jeux du Canada est affiché sur le [site Web](#) de [PVNB](#). Les camps combineront l'entraînement propre au sport avec le renforcement de l'esprit équipe, les tests de condition physique, l'établissement d'objectifs, la discussion sur les programmes d'entraînement individuel appropriés et plus encore. Les calendriers sont provisoires et peuvent changer en raison de problèmes d'horaire ou des possibilités d'accès aux installations. Consulter le calendrier des Jeux du Canada pour obtenir des mises à jour ou les courriels de la direction de l'équipe.

4.4 Athlètes hors province

Les athlètes qui s'entraînent à l'extérieur de la province doivent adhérer à un programme d'entraînement et de compétition d'un centre national d'entraînement ou d'un programme approuvé par le comité de développement des athlètes. Lorsque les athlètes retournent dans la province, ils sont assujettis aux mêmes engagements que ceux des athlètes de la province et doivent participer aux camps tels qu'ils sont affichés.

Les patineurs de l'est du Canada, du Québec et de l'Ontario qui s'entraînent à l'extérieur de la province doivent participer à au moins un camp de poursuite ou de relais obligatoire des JHC après la sélection de l'équipe.

4.5 Cibles recommandées

Il n'y a pas de normes de performance en place pour participer aux événements de sélection sur CP ou sur LP. Les niveaux de performance suivants sont typiques aux Jeux.

4.5.1 Courte piste : les patineurs devraient viser les temps cibles suivants sur CP

Note : Tous les temps sont des estimations fondées sur les résultats précédents des JHC.

Hommes			
	Moyen (compétitif aux Jeux – 32 meilleurs temps)	Bon (candidat aux Jeux : 16 meilleurs temps)	Excellent (podium aux JHC précédents : 3 meilleurs temps)
500 m	47 s 0/100	45 s 0/100	42 s 8/100
1000 m	1 min 34 s 5/100	1 m 32 s 0/100	1 min 29 s 0/100
1500 m	2 min 29 s 5/100	2 min 25 s 0/100	2 min 17 s 0/100
Femmes			
	Moyen (compétitive aux Jeux – 32 meilleurs temps)	Bon (candidate aux Jeux : 16 meilleurs temps)	Excellent (podium aux JHC précédents : 3 meilleurs temps)
500 m	51 s 5/100	49 s 0/100	45 s 8/100
1000 m	1 min 42 s 0/100	1 min 37 s 5/100	1 min 35 s 7/100
1500 m	2 min 42 s 0/100	2 min 34 s 0/100	2 m 28 s 0/100

4.5.2 Longue piste : les patineurs devraient viser les temps cibles suivants sur LP

Consulter les bulletins techniques des Jeux du Canada à <https://speedskatenb.ca/cwg-2027/> (p. 14-15).

4.5.3 Entraînement sur le terrain : les patineurs doivent viser les niveaux de condition physique cibles suivants

Note : tous les temps sont des estimations. Les résultats des essais sur glace ne se traduisent pas nécessairement de façon parfaite par une performance sur glace.

Hommes			
	Moyen (compétitif aux Jeux – 32 meilleurs temps)	Bon (candidat aux Jeux : 16 meilleurs temps)	Excellent (possibilité de médaille : 3 meilleurs temps)
Saut vertical	51,0 cm	59,0 cm	68 cm
Sprint 40 m	6 s 3/100	5 s 9/100	5 s 5/100
Test de l'horloge	11,8	12,6	15,0
Course de 5 km	21 m 30 s 0/100	20 min 0 s 0/100	18 0 s 0/100
Yoga et étirement	20 min et plus 3 jours par semaine	20 min et plus 5 jours par semaine	20 min et plus par jour

Femmes			
	Moyen (compétitive aux Jeux – 32 meilleurs temps)	Bon (candidate aux Jeux : 16 meilleurs temps)	Excellent (possibilité de médaille : 3 meilleurs temps)
Saut vertical	42,0 cm	46,0 cm	51,5 cm
Sprint 40 m	7 s 0/100	6 s 7/100	6 s 3/100
Test de l'horloge	10,2	10,9	12,5
Course de 5 km	23 m 30 s 0/100	22 min 0 s 0/100	20 min 15 s 0/100
Yoga et étirement	20 min et plus 3 jours par semaine	20 min et plus 5 jours par semaine	20 min et plus par jour

4.7 Post-sélection

À la suite des sélections, tous les patineurs sélectionnés au sein de l'équipe, ainsi que les remplaçants, doivent assister à tous les événements de l'équipe désignée, sauf s'ils ont une exemption générale ou s'ils s'entraînent à l'extérieur de la province.

4.7.1 Préparation à la compétition

Le CDAE peut décider que tout athlète incapable de s'entraîner ou de participer à des compétitions pour une période quelconque, en raison d'une blessure ou d'une maladie, pendant la période allant de la sélection au départ de l'athlète pour les Jeux, peut se substituer au remplaçant. Le comité décidera de remplacer un membre de l'équipe par le suppléant seulement dans les conditions suivantes :

De l'avis d'un médecin spécialiste en médecine sportive (recommandé par le Centre canadien du sport de l'Atlantique), l'athlète ne sera pas en mesure de se rétablir complètement de sa blessure ou de sa maladie avant le départ de l'équipe pour les Jeux, ou encore l'athlète aura peu de chance de se rétablir à temps pour donner sa meilleure performance ou presque aux GHC de 2027.

Pour le retour aux compétitions après une telle blessure, une autorisation d'un médecin qualifié doit être fournie.

5.0 Sélection A : points attribués pour le classement d'un athlète en fonction des sélections de compétitions

5.1 Points obtenus dans la sélection A

La sélection A représentera jusqu'à **40 %** du total des points disponibles pour les distances de 500 m, 1000 m et 1500 m.

- i. Les patineurs obtiendront des points pour les événements de 500 m, 1000 m et 1500 m en fonction de leurs meilleurs temps personnels à chaque distance.
- ii. Les patineurs seront classés dans chaque distance en fonction de leur meilleur temps obtenu de toutes les compétitions sanctionnées et les événements de contre-la-montre de PVNB entre le mercredi 1^{er} juillet 2026 et avant le dimanche 15 novembre 2026 seront inclus.
- iii. Les patineurs recevront des points en fonction de leur classement final dans le temps pour chaque distance.
- iv. Tous les patineurs qui ont le même temps partageront les points pour les deux places, c'est-à-dire $(1000 + 816) / 2$. Les patineurs suivants recevront les points pour leur place dans la liste classée, c'est-à-dire que le patineur en troisième place recevra les troisièmes points.
- v. Le système de points utilisé est présenté dans le tableau 2 ci-dessous, avec des valeurs multipliées par 0,4 (40 %).
- vi. Si un patineur n'obtient pas de temps sur une distance, 100 % des points qu'il a obtenus dans la sélection B seront utilisés pour déterminer le total de points final pour cette distance.
- vii. Si un patineur reçoit un avancement automatique à l'équipe (article 6.12), son temps sera quand même retiré de la liste.
- viii. Les patineurs reporteront ces points à l'événement de la sélection B.
- ix. Le CDAE tiendra à jour une liste des classements des patineurs en fonction du temps et l'affichera en ligne. Les patineurs qui participent à des compétitions à l'extérieur de la province doivent en informer le CDAE afin de s'assurer que les renseignements sont mis à jour.

Tableau 2. Système de points pour les sélections A, B et C

1 ^{re} place : 1000	2 ^e place : 816	3 ^e place : 666	4 ^e place : 543	5 ^e place : 443	6 ^e place : 362	7 ^e place : 295	8 ^e place : 241
9 ^e place : 196	10 ^e place : 160	11 ^e place : 130	12 ^e place : 106	13 ^e place : 86	14 ^e place : 70	15 ^e place : 57	16 ^e place : 46
17 ^e place : 37	18 ^e place : 30	19 ^e place : 25	20 ^e place : 24	21 ^e place : 23	22 ^e place : 22	23 ^e place : 21	24 ^e place : 20

Les points de la sélection A permettront aux athlètes de participer à la compétition de la sélection B.

L'annexe C offre un exemple du fonctionnement du système de points.

6.0 Événement de sélection B, courte piste

La sélection au sein de l'équipe des JHC sur CP de 2027 sera fondée sur les points accumulés dans les deux sélections, A et B, comme suit. Ce processus s'applique à la fois aux équipes de patineurs et aux équipes de patineuses. Selon le calendrier des compétitions de 2026-2027, le comité de développement des athlètes pourrait réévaluer le processus de sélection A et B d'ici le 1^{er} juin 2026.

On prévoit chercher un hôte qui organisera les sélections sur CP des Jeux du Canada (sélection B) la troisième fin de semaine de novembre.

Il s'agira d'une compétition sur CP entre les patineurs du Nouveau-Brunswick les mieux classés en patinage de vitesse (selon les points de la sélection A), jusqu'à concurrence de seize (16), plus tous les patineurs inclus en raison de circonstances exceptionnelles. Il y aura trois (3) distances individuelles de patinage aux Jeux d'hiver de 2027 (500 m, 1000 m et 1500 m).

À la fin de chaque distance, les patineurs seront classés selon leur place finale et recevront des points en fonction du tableau 2 : Système de points pour les sélections A et B. Les patineurs recevront 60 % des points gagnés sur les 500 m, 1000 m et 1500 m. Toutefois, si un patineur n'a pas enregistré de temps sur une distance pendant la sélection A et n'a donc pas reporté de points vers l'avant, il recevra 100 % des points sur cette distance pour la sélection B.

Ces points sont ensuite ajoutés aux points reportés de la sélection A (voir l'annexe C pour un exemple). Les patineurs seront classés selon leur total de points aux sélections A et B.

La sélection de l'équipe se fera en fonction de la liste de classement après avoir accordé une place dans l'équipe à tout patineur qui a reçu un avancement automatique et après avoir pris en considération tout patineur qui a interjeté appel en raison de circonstances exceptionnelles (4.6.1).

Tableau 2. Système de points pour les sélections A, B et C

1 ^{re} place : 1000	2 ^e place : 816	3 ^e place : 666	4 ^e place : 543	5 ^e place : 443	6 ^e place : 362	7 ^e place : 295	8 ^e place : 241
9 ^e place : 196	10 ^e place : 160	11 ^e place : 130	12 ^e place : 106	13 ^e place : 86	14 ^e place : 70	15 ^e place : 57	16 ^e place : 46

La compétition de sélection B doit se dérouler sur une surface de glace de taille olympique et sur une piste standard de 111,12 m.

L'événement de sélection B sera exécuté en utilisant le système d'avancement des épreuves aux demi-finales fondé sur la première place plus les temps les plus rapides à partir de la place suivante pour remplir le quota sur la ligne.

6.1 Classement

Les athlètes seront classés dans les épreuves pour toutes les distances en fonction du meilleur moment de la saison du patineur pour chaque distance. Si un patineur abandonne avant l'épreuve de n'importe quelle distance, un reclassement de cette distance aura lieu.

Si un patineur n'est pas en mesure de compétitionner après le début de la sélection B, il doit être classé au dernier rang aux fins de classement, mais il conservera tous les points obtenus jusqu'à ce moment. Les entraîneurs doivent informer les arbitres de l'intention de leur patineur d'abandonner une course ou une compétition. Si l'athlète souhaite de nouveau participer à une compétition, il doit demander la permission à l'arbitre, **UNIQUEMENT** par l'entremise de ses entraîneurs. S'IL est autorisé par l'arbitre, il doit retourner à son rang de classement.

6.2 Disqualifications

Tous les patineurs disqualifiés recevront les derniers points pour la course à laquelle ils participent, c'est-à-dire que si deux patineurs sont disqualifiés dans une finale primaire, ils recevront tous les deux les derniers points de la finale primaire. Un patineur disqualifié peut, à la discrétion de l'arbitre, voir ses points retirés.

6.3 Avancement

L'arbitre doit avoir le pouvoir d'avancer un patineur victime d'une obstruction à l'une des finales suivantes : primaire, secondaire et tertiaire. La décision de l'arbitre sera définitive.

6.4 Course non terminée

Un patineur qui ne termine pas une course, en raison d'une infraction commise contre lui, recevra les points de la place avant celle des athlètes disqualifiés.

6.5 Départ raté ou non effectué

Aucun point ne sera accordé à un patineur qui rate ou ne commence pas une distance. Toutefois, si un patineur est blessé pendant une distance et ne peut pas commencer une demi-finale ou une finale, et que l'entraîneur en a informé l'arbitre, des points de placement doivent être attribués à ce patineur.

6.6 Participation et patinage éthique

Les athlètes sont tenus de patiner sur toutes les distances (sauf en cas de blessure), au mieux de leurs capacités et de manière éthique dans chaque course. Tout patineur qui ne patine pas sur toutes les distances, au mieux de ses capacités ou qui patine clairement d'une manière conçue pour empêcher un autre patineur de faire partie de l'équipe, sera assujéti à la sanction du CDAE pouvant aller jusqu'à son retrait de l'équipe.

6.7 Égalité dans une finale

En cas d'égalité dans une finale de distance, les patineurs partageront les points, c'est-à-dire qu'il y a eu égalité pour la première place. Chaque patineur recevra les points pour la première et la deuxième place, divisés par 2 $[(1000+816)/2]$. Le patineur de troisième place recevra les points de troisième place.

6.8 Égalité de place dans l'équipe

En cas d'égalité des points d'ensemble suivant la sélection B, l'égalité est brisée comme suit :

- ❑ Le nombre de premières places en finale;
- ❑ Si toujours à égalité, le nombre de deuxièmes places finies en finale;
- ❑ S'il est toujours à égalité, le nombre de places finies, etc., jusqu'à ce que l'égalité soit brisée;
- ❑ S'il y a toujours égalité, le classement de la sélection A sera utilisé.

6.9 Annulation de sélection imprévue

Si un événement de sélection doit être annulé et ne peut être remplacé, la sélection de l'équipe sera fondée sur un plan secondaire qui sera établi par le comité de développement des athlètes.

6.10 Remplaçants

Les remplaçants continueront de s'entraîner et de se préparer avec l'équipe et devront prendre part aux Jeux si un membre de l'équipe n'est pas en mesure d'y participer.

6.11 Avancement automatique à l'équipe de CP ou l'équipe de LP

Pour obtenir un avancement automatique dans l'équipe de CP ou l'équipe de LP, un patineur doit soumettre une demande d'avancement automatique à ADCC@Speedskatenb.ca deux (2) semaines avant la tenue de la compétition de sélection B ou C.

Pour qu'un athlète puisse être pris en considération pour un avancement automatique aux JHC sur CP, il doit remplir l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 1) Se qualifier aux Championnats canadiens juniors sur CP 2026-2027 et y participer.
- 2) Participer à la compétition des Championnats canadiens sur CP pendant la saison 2025-2026 ou 2026-2027.

Tout athlète qui détient un brevet NextGen (et admissible à patiner pour PVNB en vertu du bulletin technique du Conseil des Jeux du Canada) ou qui participe aux Coupes du monde junior de l'ISU, ou les deux, sera automatiquement nommé à l'équipe des JHC de 2027 dans sa discipline LP ou CP respective.

Le comité de développement des athlètes tiendra un vote pour accorder ou refuser la demande d'appel dans un délai d'une semaine à compter de la demande de soumission. Il a le droit de refuser une demande d'autorisation même si l'une des conditions ci-dessus est remplie, mais il doit fournir un raisonnement approprié.

NOTE : Une fois le calendrier des compétitions 2026-2027 publié, le comité de développement des athlètes peut réévaluer les dates limites de la sélection A. Tout changement sera apporté d'ici le 30 juin 2026.

7.0 Sélection de l'équipe C, équipe de LP des Jeux du Canada

La sélection de l'équipe de LP des Jeux du Canada de 2027 sera fondée sur les points accumulés uniquement à partir des événements de LP de la sélection C. Ce processus s'applique à la fois aux équipes de patineurs et aux équipes de patineuses.

Avancement automatique à l'équipe de LP : si l'athlète figure parmi les 25 meilleurs athlètes canadiens de Patinage de vitesse Canada (PVC) aux distances 500 m, 1000 m et 1500 m ou parmi les 15 meilleurs athlètes aux distances 3000 m et 5000 m, le comité du développement des athlètes envisagera de lui accorder un avancement automatique à l'équipe de LP.

Tout athlète participant à des événements de niveau junior de l'ISU dans le cadre de l'équipe de PVC - il recevra un avancement automatique.

Les points de sélection C seront attribués en fonction des temps.

- Les patineurs obtiendront des points pour les événements de 500 m, 1000 m et 1500 m en fonction de leurs meilleurs temps personnels à chaque distance.
- Les temps pour Calgary, Salt Lake City et d'autres régions à haute altitude seront convertis en temps à basse altitude par un facteur ou 1,02. Par exemple : un temps de 36 s 0/100 à Calgary devient un temps de 37 s 23/100 en basse altitude.

- Les patineurs seront classés dans chaque distance en fonction de leur meilleur temps obtenu lors de toutes les compétitions sanctionnées et des événements de contre-la-montre de PVNB entre le mercredi 1^{er} juillet 2026 et le dimanche 20 décembre 2026
- Les patineurs recevront des points en fonction de leur classement final dans le temps pour chaque distance.
- Tous les patineurs qui ont le même temps partageront les points pour les deux places, c'est-à-dire $(1000 + 816)/2$. Les patineurs suivants recevront les points pour leur place dans la liste de classement, c'est-à-dire que le patineur 3^e place recevra les troisièmes points.
- Le système de points utilisé est présenté dans le tableau 2 ci-dessous, chaque distance étant évaluée à 100 %.
- Si un patineur reçoit un avancement automatique à l'équipe, son temps sera quand même retiré de la liste.

Le CDAE tiendra à jour une liste des classements des patineurs en fonction du temps, et l'affichera en ligne. Les patineurs qui participent à des compétitions à l'extérieur de la province doivent en informer le CDAE afin de s'assurer que les renseignements sont mis à jour.

À la fin de la période de la sélection C se terminant le 20 décembre 2026, les patineurs seront classés selon le total de leurs points. Les quatre patineurs, par sexe, ayant le total de points le plus élevé seront sélectionnés pour l'équipe et le cinquième patineur classé sera le remplaçant.

Tableau 2. Système de points pour les sélections A, B et C

1 ^{re} place : 1000	2 ^e place : 816	3 ^e place : 666	4 ^e place : 543	5 ^e place : 443	6 ^e place : 362	7 ^e place : 295	8 ^e place : 241
9 ^e place : 196	10 ^e place : 160	11 ^e place : 130	12 ^e place : 106	13 ^e place : 86	14 ^e place : 70	15 ^e place : 57	16 ^e place : 46

L'annexe D offre un exemple du fonctionnement du système de points pour la LP.

7.1 Annulation de l'événement de sélection C

Si dans des circonstances imprévues, il est impossible de tenir un événement de sélection C avant la fin du 20 décembre 2025, les patineurs seront sélectionnés au sein de l'équipe en fonction des performances de LP des saisons précédentes et le comité pourra également tenir compte de facteurs supplémentaires, notamment les résultats aux tests de condition physique. Le comité peut également exiger que les patineurs subissent des tests supplémentaires pour l'aider à appuyer la sélection. Tous les patineurs de LP doivent comprendre l'importance d'établir leurs meilleures performances pendant la période de sélection C.

7.2 Égalités concernant la sélection C

7.2.1 Égalité de classement dans la sélection C

Si deux patineurs sont à égalité pour leur temps de classement à n'importe quelle distance de l'événement de la sélection C, leur place est déterminée par un tirage au sort, si nécessaire.

7.2.2 Égalités pour une place dans l'équipe

En cas d'égalité pour une place dans l'équipe après que l'événement de la sélection C est déterminé, le bris d'égalité se fera comme suit :

- Le temps le plus rapide sur 1500 m de la sélection C sera utilisé.
- Si l'égalité demeure, le temps sur 500 m de la sélection C sera utilisé.
- Si l'égalité demeure, le temps sur 300 m de la sélection C sera utilisé.
- Si l'égalité demeure, le temps sur 500 m de la sélection C sera utilisé.

NOTE : Une fois le calendrier des compétitions 2026-2027 publié, le comité de développement des athlètes peut réévaluer la date de sélection de la sélection C. Tout changement sera apporté d'ici le 30 juin 2026.

8.0 Discipline et appels

Tous les patineurs, les parents, les entraîneurs, les officiels, les gérants et les autres personnes qui participent à ce programme doivent se conduire de façon amicale, sportive et solidaire. Le comportement des entraîneurs, des gérants et des athlètes doit être conforme aux normes décrites dans le code de conduite de PVNB et comme convenu en signant l'entente avec les membres de l'équipe (annexe B). Tous les athlètes, entraîneurs et gérants doivent signer une entente avec les membres de l'équipe avant de participer au premier camp ou événement.

Les questions disciplinaires concernant les parents, les entraîneurs, les bénévoles et d'autres personnes seront traitées dans le cadre des processus disciplinaires habituels de PVNB.

Le code de conduite, la politique en matière de discipline et de plaintes, le formulaire de signalement des incidents et la politique en matière d'appel de PVNB se trouvent sur le site Web de l'association à <https://speedskatenb.ca/speed-skate-new-brunswick-safe-sport-policy/>.

Le délai prévu pour les appels relatifs aux JHC dans la politique sera raccourci en raison du fait que les JHC approchent à grands pas.

Annexe A. Lettre d'engagement

Jeux d'hiver du Canada de 2027 de la Ville de Québec

Formulaire d'engagement d'Équipe NB



Patinage de vitesse

Je, _____, suis consciente ou conscient du fait que les JHC de 2027 sont à plus d'un an et demi et qu'en m'engageant dans un programme de développement à long terme, je peux devenir une bien meilleure patineuse ou un bien meilleur patineur et membre de l'ÉQUIPE. En prenant cet engagement, je veux aider le Nouveau-Brunswick à établir la meilleure équipe possible et à former un plus grand groupe de patineurs de haut niveau dans la province. Je suis prête ou prêt à participer à ce programme.

J'accepte de fournir ma part d'efforts en matière de formation et de développement personnel global afin de tout faire pour participer à l'équipe, et je comprends que ces efforts peuvent comprendre ce qui suit :

- Obtenir le repos approprié qu'un athlète de mon âge exige.
- Adopter un régime alimentaire et un apport calorique appropriés pour m'adapter à l'entraînement.
- Maintenir une attitude positive.
- Gérer mon temps et surtout mes devoirs pour m'assurer de donner à mon patinage de vitesse le temps nécessaire.
- Prendre part aux entraînements, aux essais et aux camps d'entraînement de l'équipe des Jeux du Canada.
- Suivre le programme d'entraînement de deux (2) ans de l'équipe des Jeux du Canada.
- Apprendre, comprendre et développer tous les aspects d'être un athlète d'élite dans mon sport.
- Participer à des compétitions de haut niveau chaque fois que possible.

Je m'engage à faire tout mon possible pour « **perpétuer la tradition gagnante** ».

Signature (athlète) _____

Signature (parent) _____

Annexe B. Entente des membres d'Équipe Nouveau-Brunswick

Jeux du Canada : ENTENTE DES MEMBRES D'ÉQUIPE NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AVEC LE MEMBRE DE L'ÉQUIPE

Je, _____, comprends qu'en tant que membre du groupe
(lettres moulées)
d'entraînement d'Équipe NB que je dois me conformer au code de conduite d'Équipe
Nouveau-Brunswick et accepter de suivre les règles et règlements d'Équipe
Nouveau-Brunswick, de Patinage de vitesse Nouveau-Brunswick et du Conseil des Jeux
du Canada. Si je ne respecte pas ces règlements, je sais que mes actions seront passées en
revue et que je pourrais faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à mon retrait de l'Équipe
Nouveau-Brunswick et des Jeux.

Date :

Signature du membre de l'équipe :

Témoin :

Signature du parent ou du tuteur
(si le membre de l'équipe a moins de 18 ans) : _____

Annexe C. Exemple de calculs de sélection dans une équipe de CP

Système de points de CP pour les sélections A et B

1 ^{re} place : 1000	2 ^e place : 816	3 ^e place : 666	4 ^e place : 543	5 ^e place : 443	6 ^e place : 362	7 ^e place : 295	8 ^e place : 241
9 ^e place : 196	10 ^e place : 160	11 ^e place : 130	12 ^e place : 106	13 ^e place : 86	14 ^e place : 70	15 ^e place : 57	16 ^e place : 46

Sélection A – fondée sur les temps. Les patineurs se sont classés par rapport à d'autres athlètes du Nouveau-Brunswick en fonction des temps obtenus lors d'événements admissibles du 1^{er} juillet au 15 novembre 2026.

	Meilleur temps 500 m	Rang 500 m	Points 500 m (40 %)	Meilleur temps 1000 m	Rang 1000 m	Points 1000 m (40 %)	Meilleur temps 1500 m	Rang 1500 m	Points 1500 m (40 %)	Nombre total de points de la sélection A
Patineur 1	45 s 0/100	1	400,0	94 s 0/100	1	400,0	153 s 0/100	1	400,0	1200
Patineur 2	45 s 2/100	2	326,4	94 s 5/100	4	217,2	153 s 2/100	2	326,4	870
Patineur 3	45 s 5/100	3	266,4	94 s 3/100	3	266,4	156 s 5/100	3	266,4	799,2
Patineur 4	45 s 8/100	4	217,2	95 s 0/100	5	177,2	157 s 0/100	4	197,2	591,6
Patineur 5	46 s 0/100	5	177,2	96 s 3/100	8	96,4	157 s 0/100	4	197,2	470,8
Patineur 6	46 s 1/100	6	144,8	95 s 5/100	6	144,8	158 s 2/100	8	96,4	386
Patineur 7	47 s 0/100	7	118,0	94 s 2/100	2	326,4	157 s 4/100	6	144,8	589,2
Patineur 8	Aucun temps	Aucun rang	s.o.	96 s 1/100	7	118,0	158 s 0/100	7	118,0	236

Sélection B – fondée sur le rang à l'événement de sélection B

	Rang 500 m	Points 500 m (60 %)	Rang 1000 m	Points 1000 m (60 %)	Rang 1500 m	Points 1500 m (60 %)	Nombre total de points de la sélection B
Patineur 1	2	489,6	1	600,0	1	600,0	1 689,6
Patineur 2	1	600,0	2	489,6	2	489,6	1 579,2
Patineur 3	3	399,6	4	325,8	5	265,8	991,2
Patineur 4	4	325,8	3	399,6	4	325,8	1051,20
Patineur 5	5	265,8	8	144,6	6	217,2	627,6
Patineur 6	6	217,2	7	177,0	3	399,6	793,8
Patineur 7	8	144,6	6	217,2	8	144,6	506,4
Patineur 8	7	295,0*	5	265,8	7	177,0	737,8

*100 % des points comme patineur ne sont pas reportés à la sélection B sur 500 m.

Sélection finale de l'équipe = sélection A et sélection B

	Sélection de points A	Sélection de points B	Nombre total de points	Rang	Résultat
Patineur 1	1 200,0	1 689,6	2 889,6	1	Sélectionné dans l'équipe
Patineur 2	870,0	1 579,2	2 449,2	2	Sélectionné dans l'équipe
Patineur 3	799,2	991,2	1 790,4	3	Sélectionné dans l'équipe
Patineur 4	591,6	1051,2	1 642,8	4	Sélectionné dans l'équipe
Patineur 5	470,8	627,6	1098,4	6	Premier remplaçant
Patineur 6	386,0	793,8	1179,8	5	Sélectionné dans l'équipe
Patineur 7	589,2	506,4	1095,6	7	Deuxième remplaçant
Patineur 8	236,0	737,8	973,8	8	Troisième remplaçant

On suppose dans ce tableau qu'il n'y a pas d'avancement automatique à l'équipe et aucune exemption pour circonstances exceptionnelles (4.6.1)

Annexe D. Exemple de calculs de sélection dans une équipe de LP

Exemple de calcul de point pour la sélection C sur LP (patineuses)

Femmes	500 m	Points	1000 m	Points	1 500 m	Points	3 000 m	Points
Patineuse 1	43 s 20/100	1000	1 min 26 s 00/100	1000	2 min 17 s 00/100	666	5 min 20 s 00/100	443
Patineuse 2	44 s 60/100	816	1 min 30 s 00/100	666	2 min 9 sec 00/100	816	4 min 58 s 00/100	816
Patineuse 3	45 s 20/100	666	1 min 28 s 00/100	816	2 min 7 s 00/100	1000	4 min 53 s 00/100	1000
Patineuse 4	45 s 50/100	543	1 min 31 s 00/100	543	2 min 19 s 00/100	543	5 min 00 s 00/100	666
Patineuse 5	45 s 70/100	443	1 min 31 s 50/100	443	2 min 20 s 00/100	443	5 min 01 s 00/100	543

	Points 500 m	Points 1000 m	Points 1500 m	Points 3000 m	Nombre total de points	Rang
Patineuse 1	1000	1000	666	443	3109	3
Patineuse 2	816	666	816	816	3114	2
Patineuse 3	666	816	1000	1000	3482	1
Patineuse 4	543	543	543	666	2295	4
Patineuse 5	443	443	443	543	1872	5

Résultat : les patineuses 1, 2, 3 et 4 sont sélectionnées par l'équipe de LP. La patineuse 5 est la remplaçante de l'équipe de LP.

Le CDAE nommera les quatre (4) patineuses les mieux classées en fonction du nombre de points comme membres de l'équipe de LP et la patineuse classée au cinquième rang comme remplaçante.